

grand ordre comprenant deux étages, sont disposés des portiques au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage, avec deux ordres superposés. Les ordres de ces portiques sont formés de colonnes accouplées engagées, et l'entre-colonnement diffère peu de celui du grand ordre. L'ensemble des deux colonnes accouplées du rez-de-

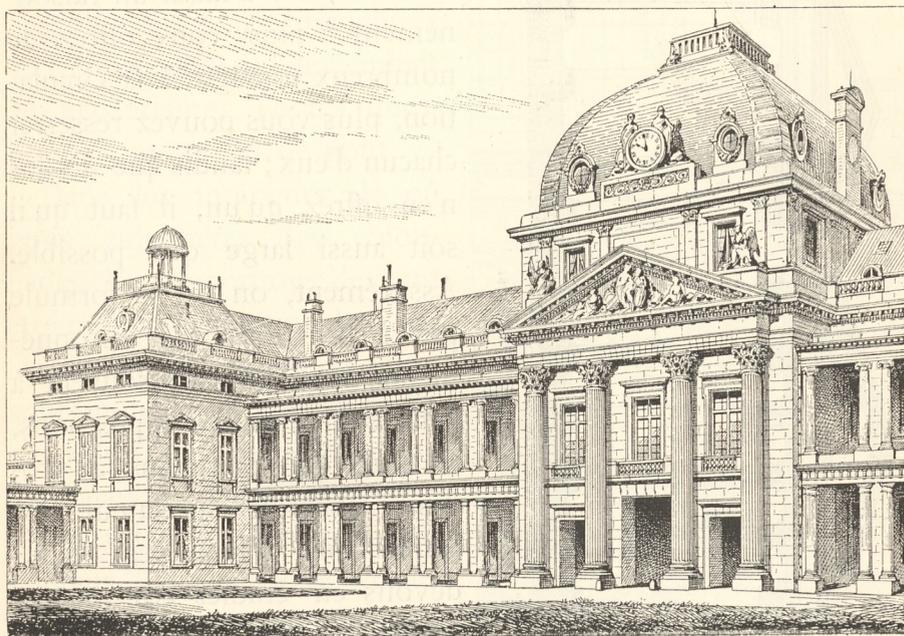


Fig. 54. — L'École militaire, à Paris.

chaussée et des deux colonnes accouplées du 1^{er} étage donne presque l'illusion d'une reproduction de la grande colonnade du pavillon central.

Une autre cause de variété des proportions dans les colonnades est encore la différence de nombre. Si un motif de façade, tel que péristyle ou avant-corps, se compose de deux, de quatre, de six, huit, dix colonnes, la proportion ira toujours en se resserrant de plus en plus à mesure que le nombre augmente.